



À Marseille, l'hôpital entrave l'accès à l'IVG pour les femmes précaires

Le droit à l'IVG pour toutEs est-il remis en cause à l'hôpital de la Conception (Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille) ?

C'est la question qu'on peut se poser alors qu'une jeune femme algérienne, conjointe de français, s'est présentée pour avoir recours à un avortement en janvier dernier.

La jeune femme est dépourvue de moyens financiers et les démarches pour demander son affiliation à l'Assurance maladie n'avaient pas encore abouti.

Malgré les demandes faites par les soignants de l'hôpital, et au mépris des obligations de l'hôpital de délivrer des soins aux personnes démunies dans le cadre de ses missions de Permanences d'accès aux soins de santé, la direction de l'hôpital a exigé que la jeune femme dépose une caution de 586 euros. Comme la jeune femme ne pouvait pas réunir la somme, la direction s'est opposée à la réalisation de l'opération.

Alors que sa grossesse arrivait au terme des délais légaux pour pratiquer l'IVG, c'est finalement une association marseillaise qui a dû payer d'avance l'intervention.

En agissant ainsi, la direction de l'hôpital de la Conception a commis un refus de soins grave.

De fait, le paiement préalable conditionnant l'accès à l'IVG alors que des délais sont imposés pour la réalisation de cet acte peut avoir des conséquences dramatiques pour des femmes en situation de précarité.

Saisie de la situation par le Comede le 7 février, la direction de l'hôpital de la Conception n'a donné aucune réponse.

La direction de l'AP-HM doit apporter publiquement des explications sur cette situation, réaffirmer les principes d'accès inconditionnel à l'IVG pour toutes les femmes, et prendre des mesures d'urgence dans ses services pour éviter une nouvelle situation dramatique.

Marseille, le 09 avril 2014

Contacts presse :

Claire Ricciardi (Mouvement français pour le planning familial) 06 86 93 13 75

Elise Vallois (Comede) 07 82 47 37 30



http://www.names-not-numbers.org/fr_fr/